



District du Gers de Football

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES FEMININES

Réunion du 04 Septembre 2019

Procès-verbal N°1 - Rectificatif

Présents pour la CDF : Serge CAMILLO – Ludivine CARLIER -- Muriel FRANCOIS – Laure GOUANELLE

Excusés : Emilie SABATHE - Boucar DIOUF - Alex VIGNEAUX



Commission Féminines : développement du football féminin

Suite à une mise à jour des règlements généraux du district du Gers de football, Il faut noter que l'art.76 est devenu art. 65.

De ce fait :

En application de l'Art.65, les clubs de PAUILHAC, LAYMONT, MIRANDE et AUCH FOOTBALL sont autorisés à faire évoluer un muté supplémentaire à compter de la 1^{ère} journée de Championnat.

- Demande en date du 04.06.2019 du club de PAUILHAC pour l'équipe 1 sénior D2
- Demande en date du 23.08.2019 du club de LAYMONT pour l'équipe 1 sénior D3
- Demande en date du 23.08.2019 du club de MIRANDE pour l'équipe 1 sénior D1
- Demande en date du 03.09.2019 du club d'AUCH FOOTBALL pour l'équipe 3 sénior D1

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h00.

La secrétaire

Muriel FRANCOIS

Le Président

Serge CAMILLO